

RÈGLEMENT MUNICIPAL DES PRESTATIONS SPORTIVES

DELIBERATION EN DATE DU 8 AVRIL 2024

ANNEXE 1

SPÉCIFICITÉS LIÉES À LA PRESTATION MUNICIPALE

IDENTIFICATION DE LA PRESTATION SPORTIVE :

"ACTIVITÉ AQUATIQUE PRÉNATALE"

PUBLIC CONCERNÉ :

- Femmes enceintes et inscrites à la maternité Bretonneau du CHRU de Tours.

OBJECTIFS DE LA PRESTATION :

Natation et gymnastique aquatique douce visant à s'inscrire dans le programme de la préparation à l'accouchement.

CONDITIONS D'ORGANISATION :

- **Lieu et période** : piscine du Mortier, durant toute l'année ;
- **Horaire d'accueil** : en fonction des dates et horaires du calendrier des activités et animations sportives municipales 2024/2025, définis par la Direction des sports.
- **Les séances** : la participation aux séances ne pourra se poursuivre au-delà de la date inscrite sur le justificatif de suivi délivré par le CHRU.
En cas d'aléa technique, sécuritaire ou sanitaire, des séances peuvent être annulées ou faire l'objet d'une nouvelle planification (jours, horaires, effectifs, etc.).
- **Capacité maximale d'accueil** : 16 personnes maximum par séance.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Inscription auprès du service Consultations prénatales à la maternité Bretonneau du CHRU de Tours ;
- Fournir un justificatif de suivi pour l'activité de natation prénatale remise par le CHRU faisant mention :
 - de la date butoir de la participation à l'activité renseignée par le CHRU.
 - de la déclaration d'assurance en responsabilité civile renseignée par la patiente.

DISPOSITIONS FINANCIERES :

Achat et paiement : ticket à la séance, en vente dans les piscines municipales du Mortier et Gilbert Bozon.

En cas d'impossibilité d'utilisation du titre d'accès à l'activité, moyennant un justificatif du CHRU, une compensation sera accordée pour l'accès à l'activité "AquaFit'ness", à utiliser post-accouchement.

Le paiement s'effectue en espèces, par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public, carte bancaire, chèques vacances ou coupons sport ANCV.

Les tarifs sont définis annuellement par délibération municipale.

CONTRAINTES ET SPÉCIFICITÉS DE LA PRESTATION :

- **Matériel et habillement fournis :** Matériel pédagogique.
En cas de dégradation volontaire, ce matériel devra être remplacé aux frais de l'utilisateur.
- **Matériel et habillement à apporter :**
 - Maillot et bonnet de bain obligatoires (de préférence en lycra) ;
 - Lunettes de natation ;
 - Pince-nez ;
 - Claquettes de piscine.
- **Hygiène et Santé :**
 - Prendre une douche savonnée avant la séance ;
 - Se présenter 45 minutes avant l'heure de votre séance, afin que la sage-femme puisse s'assurer, par un entretien médical, que la patiente peut effectivement suivre la séance. Celle-ci décidera alors les mesures ou adaptations nécessaires afin de préserver la santé de la patiente et le bon déroulement de la séance.
- **Particularités d'encadrement :**
L'encadrement est assuré par une sage-femme du CHRU. Un éducateur sportif de la Ville de Tours assure la surveillance. En cas d'absence d'au moins un des intervenants, la séance sera annulée.
- **Conseils pratiques :** ne pas venir à jeun et prévoir une collation pour la sortie.